

## ***Michelle Cailler***

### **Porte-parole des «Amis de la Constitution»**

Assez, assez, assez ! Le 13 juin dernier 40% du peuple suisse a dit non à la loi Covid !

Il existe donc en Suisse une très large minorité de personnes qui ne sont pas d'accord avec la politique du CF et celui-ci va devoir en tenir compte. Le signal d'alarme a été actionné et l'aboutissement du référendum en un temps record de sucroît avec un score historique est encore un signal fort pour ce gouvernement et le Parlement lequel a abandonné son rôle de représentant du peuple.

Maintenant que l'enjeu des aides n'est plus à discuter puisque celles-ci sont désormais acquises, nous pouvons nous concentrer sur les modifications survenues à la session parlementaire de mars soumises au référendum le 28 novembre prochain et qui doivent être rayées définitivement de cette loi Covid.

Le 8 septembre dernier restera tristement historique. Le Conseil Fédéral a désormais largement dépassé les bornes.

En élargissant l'extension du certificat sanitaire à tous les lieux de loisirs, culture et de formation (je rappelle que les étudiants ne possédant pas de certificat ne peuvent plus accéder aux études) le Conseil Fédéral a homologué la ségrégation dans notre pays !

Ce fameux « sésame », quelle ironie ...qui accorde des priviléges aux personnes le présentant. Ce certificat qui lui même servira très vraisemblablement de système de traçage.

Cela entraîne une vive réflexion sur nombre de questions en lien avec la liberté personnelle et la protection des données et de manière encore plus préoccupante quant à l'avenir de la société dans notre pays.

Nous sommes stupéfaits de constater qu'il semble normal de discriminer des personnes au motif qu'elles ne sont pas vaccinées et ne possèdent pas le certificat sanitaire alors que, faut-il le rappeler haut et fort, il n'existe pas d'obligation vaccinale en droit suisse.

Comment alors certaines personnes peuvent-elles se voir interdire l'accès à certains établissements ou encore à certains événements ?

Clairement n'ayons pas peur de le dire il ne s'agit ni plus ni moins d'un apartheid sanitaire et de mon souvenir, le régime d'apartheid s'apparente à un régime totalitaire.

La Suisse voit émerger une société à 2 catégories d'individus :

Ceux qui peuvent exercer leurs droits fondamentaux et les autres, une sorte de sous- catégorie ... quel relent nauséabond !

Les bons citoyens et les pestiférés. Ceux qui ont un pass et les autres.

Ces « Autres » étiquetés de nombre d'adjectifs déshonorants et dont la bien-pensance d'état voudrait pourrir la vie en les bannissant de la société.

Mais les Suisses savent-ils que ce certificat est anticonstitutionnel ? Savent-ils qu'il est non seulement contraire à l'interdiction de l'inégalité de traitement de l'article 8 al 2 de la Constitution mais aussi à la CEDH article 14 sur le droit à la non- discrimination ?

Savent-ils que le Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie, a adopté une résolution en janvier dernier qui stipule en son article 7.3.1 qu'il faut s'assurer que : et je cite :

**« Les citoyens et les citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, si il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement »**

Et que : article 7.3.2 il faudra veiller « **à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciner, en raison de risques potentiels pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner** »

Tout cela ressemble dans les faits à une extorsion de consentement à la vaccination laquelle je le répète n'est pas obligatoire en Suisse.

L'instauration de ce certificat sanitaire constitue une obligation vaccinale déguisée, et les tests devenants payants on essaie de contraindre la population par le porte -monnaie.

A l'heure où maints gouvernements luttent contre la discrimination raciale, religieuse ou de genre afin de ne pas discriminer ces minorités de la population, donner des avantages à certains citoyens parce qu'ils possèdent un certificat sanitaire relève de la dissonance cognitive et d'une incohérence crasse et revient à créer une société que nous avons combattue aux heures les plus sombres de notre histoire.

Le peuple suisse est attaché aux institutions et à la Constitution de sa patrie. Cet attachement se voit bafoué par ces modifications de plusieurs manières mais il convient de relever que ce certificat sanitaire qui a fait son entrée dans le droit suisse, instaure la discrimination entre les individus modifiant de facto la Constitution. Le Conseil Fédéral s'arroge la souveraineté du peuple suisse car toute modification de notre Constitution n'est possible que si le peuple et les cantons par une double majorité y ont consenti !

La Suisse a connu en 2021 plusieurs moments historiques.

Le 28 novembre en sera l'apogée. Le monde entier aura les yeux tournés vers nous.

Et je veux croire que ce sera parce qu'un Non massif du peuple émergera des urnes, un Non à cette politique pseudo-sanitaire qui met à genoux notre société et sa moralité ainsi que notre économie.

Le 28 novembre, il est impératif de montrer que nous sommes des citoyens souverains, libres et responsables et de se rendre aux urnes pour dire un grand Non !

Le 28 novembre c'est NON à la loi Covid !